# Procès verbal – Conseil municipal du 24 février 2016 - MELLE

| | | |
|---|---|---|
| Nombre de conseillers en exercice | : | 25 |
| Nombre de présents | : | 18 |
| Nombre de votants | : | 22 (dont 4 pouvoirs) |

Convocation transmise le 18 février 2016

L'an deux mil seize, le vingt quatre février à vingt heures, le Conseil Municipal de MELLE légalement convoqué, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, salle de la mairie de Melle, sous la présidence de Yves Debien, Maire.

***Présents*** *: Coralie Auger, Maryline Auriaux, Catherine Bellot, Johnny Bertrand, André Bouffard, Joël Bouquet, Fanny Cochin, Martine David, Yves Debien, Philippe Don, Jean-José Fébréro, Sylvain Griffault, Sylvie Lajoie, Françoise Morisset, Jean-Michel Naudon, Jacques Pineau, Catherine Suire, Gilles Thomas.*
*Absents ayant donné pouvoir : Nicole Barillot à Françoise Morisset, Michel Bouchet à Maryline Auriaux, Jean-Jacques Epron à Yves Debien, Jacquy Marboeuf à Jean-José Fébréro..*
***Absents excusés*** *: Véronique Eliard, Yves Horcholle, Marie-Laure Mascrier.*

**Invité :** M Laurent Balavoine, Receveur municipal

**Secrétaire de séance désigné à l'unanimité par l'assemblée :** Fanny Cochin

**Adoption du PV du 13 janvier 2016 :** unanimité

M le Maire ouvre la séance en évoquant son plaisir d'informer l'assemblée que **le Guide vert Michelin a attribué une 2ème étoile** (« *vaut le détour* ») à la ville de Melle pour son église St Hilaire. Seuls cinq sites bénéficient de ce classement dans le département des Deux Sèvres. La visibilité de la ville et l'impact sur le tourisme et le commerce local pour Melle et le Pays mellois vont s'en trouver renforcés.
Cette reconnaissance est basée sur un certain nombre de critères édictés par le Guide tels que le ressenti, la notoriété, la présence de labels, la qualité de l'accueil. A ce titre, M le Maire remercie particulièrement Mme Christiane Texier qui l'entretient et la fleurit, mais surtout qui ouvre et ferme l'église avec la plus grande disponibilité et en tenant souvent compte des horaires tardifs des visiteurs. Sont également récompensés les travaux d'embellissement conduits depuis plus de vingt ans par les municipalités successives.
L'ensemble des élus et des Mellois peut être honoré de cette 2ème étoile et collectivement fier.

**Arrêtés pris dans le cadre des délégations accordées au Maire par délibération en date du 30 mars 2014**

**Dans le cadre de la délégation n°4 :**

Arrêté n° 9 du 12 janvier 2016 pris dans le cadre du projet de rénovation du parc d'éclairage public : résiliant le marché de maîtrise d'œuvre passé avec le bureau d'études techniques Michel Nicolet, domicilié à Niort, du fait de la nécessité de réaliser les travaux en une année et non en trois ans afin de débuter les économies d'énergie dans les meilleurs délais. Le montant des prestations réalisées s'élève à 5 050€ HT entièrement réglé en date du 3 décembre 2015.
En accord avec le titulaire du marché, la résiliation est prononcée sans indemnité.

Arrêté n° 11 du 12 janvier 2016 pris dans le cadre du marché de travaux pour la rénovation et la mise en accessibilité du gîte d'étape : décidant d'accepter l'avenant n°1 du lot 1 Gros Oeuvre afin de



FC YJ

remplacer le parquet très détérioré par une chape et un revêtement de sol neuf. Il introduit une augmentation de 13,14% au montant initial du marché du lot n°1. Le nouveau montant du marché est de 18 159,67€ HT soit 21 791,60€ TTC.
Cette plus value représente une augmentation de 5,5% du montant initial des travaux de rénovation du gîte d'étape.

Arrêté n° 13 du 18 janvier 2016 pris dans le cadre du projet de rénovation du parc d'éclairage public : décidant de confier le marché de maîtrise d'œuvre au cabinet Nicolet, domicilié à Niort, pour un montant de 10 470€ HT soit 12 564€ TTC.

Arrêté n° 14 du 19 janvier 2016 pris dans le cadre du projet de rénovation de la couverture du chevet et des absidioles de l'église Saint-Pierre décidant de confier le marché de travaux comme suit :

- lot n°1 Couverture : entreprise Couverture Joseph, domiciliée à Melle, pour un montant de 15 868,37 € HT soit 19 042,04 € TTC ;
- Lot n°2 Echafaudage : entreprise Nuance Sud Deux-Sèvres, domiciliée à Melle, pour un montant de 10 350€ HT soit 12 420€ TTC.

Arrêté n° 22 du 28 janvier 2016 décidant de procéder à l'achat de plantes pour l'ornement des massifs et des espaces verts de la ville auprès de l'entreprise SCEA SIMIER, domiciliée à Faverolles sur Cher (Loir-et-Cher), pour un montant de 4 418,62 € HT soit 4 860,48 € TTC.

Arrêté n°25 du 1er février 2016 décidant la signature d'un contrat pour la réalisation des vérifications périodiques règlementaires des installations communales avec l'entreprise APAVE Nord Ouest, domiciliée à Niort, pour une durée de un an. Le coût est de 4 296 € pour les vérifications des installations électriques, 120 € pour les vérifications des appareils de levage, 180 € pour l'inspection des équipements sous pression et 1 092 € pour les vérifications des installations de chauffage gaz, soit un coût global de 5 688 € TTC.

Arrêté n° 26 du 1er février 2016 décidant la signature d'une convention de formation et d'assistance du personnel à l'utilisation des logiciels Cegid Public avec le Centre de gestion de la Fonction publique territoriale des Deux-Sèvres situé à St Maixent l'Ecole, pour une durée de trois ans.
Coût annuel : 1 598 € HT soit 1 917,60 € TTC.

Arrêté n° 37 du 17 février 2016 pris dans le cadre de la rénovation de la zinguerie au-dessus de l'entrée de la salle Tapis Vert confiant le marché de travaux de rénovation de la zinguerie à l'entrée de la salle du Tapis Vert à Couvertures Joseph, domicilié à Melle, pour un montant de 937,66 € HT soit 1 125,19 € TTC.

Arrêté n°38 du 17 février 2016 pris dans le cadre de la rénovation de l'habillage zinc sur planche de rive des salles du Tapis Vert confiant le marché de travaux à Couvertures Joseph, domicilié à Melle, pour un montant de 1 706,26 € HT soit 2 047,51 € TTC.

**Dans le cadre de la délégation n°5 :**

Arrêté n° 20 du 22 janvier 2016 décidant la mise à disposition gracieuse d'un local d'une superficie de 18,50 m² situé place de la Mairie – bâtiment Waldeck Rousseau auprès de l'association UFC Que Choisir (79) les lundis de 14 h à 17 h .

Arrêté n° 36 du 12 février 2016 décidant la location à M Michel Guédon d'un emplacement dans le garage collectif situé rue Clément de Reigné pour un loyer mensuel de 24,61 €.

**Dans le cadre de la délégation n°24,**
**décidant le renouvellement des cotisations suivantes pour l'année 2016**

- Conservatoire des collections végétales spécialisées : 80 € (arrêté n°18 du 20 janvier 2016) ;



fc YD

- Association des Amis de l'Ortie : 10 € (arrêté n° 24 du 1er février 2016) ;
- Association des Maires des Deux Sèvres : 1 364,88 € en 2015 ; somme qui sera revue en fonction du résultat du recensement (arrêté n°27 du 1er février 2016) ;
- Association Prom'haies Poitou-Charentes : 150 € (arrêté n°32 du 12 février 2016) ;
- Association Territoires et Cinéma : 53 € (arrêté n°33 du 12 février 2016) ;
- Association nationale des Villes et Pays d'art et d'Histoire et des Villes à Secteurs Sauvegardés et Protégés : 300 € (arrêté n° 34 du 12 février 2016) ;
- Association des Jardins Botaniques de France et des Pays Francophones : 60 € (arrêté n°35 du 12 février 2016).

**Exposé et débat autour de l'exécution budgétaire 2015**

M. le Maire expose :

***« 1. Le budget de fonctionnement***

***1.1 Un résultat comptable satisfaisant***

*Bien que le résultat de la section de fonctionnement de 759 460 € soit en retrait de plus de 250 000 € par rapport à celui de 2014 (1 016 015 €) il reste très convenable et au-dessus des résultats des années antérieures. L'exécution de ce budget confirme la tendance à l'amélioration des résultats constatée depuis 2010. Il est le second meilleur résultat depuis la forte perte de taxe professionnelle de Rhodia sans pour autant la compenser totalement (le dernier résultat avant cette perte était de 900 000 € en 2007).*

*Sur le plan purement comptable, ce résultat traduit la diminution beaucoup plus forte des recettes totales (502 000 €) que des dépenses (244 000€), soit le différentiel de 258 000 €. Le constat est le même pour les recettes de gestion (-235 000 € ; -5%) et les dépenses de gestion (-180 000 € ; -5,1%).*

*Ce résultat conforte les orientations budgétaires de ce mandat et les acquis de la gestion du précédent mandat qui s'appuient sur un quadruple objectif toujours d'actualité, à savoir :*
*- maintenir et améliorer le niveau de service aux Mellois (hors transferts à l'intercommunalité);*
*- compenser intégralement les pertes de recette par des économies et une gestion toujours plus rigoureuse;*
*- diminuer la fiscalité et compenser celle de l'intercommunalité liée aux transferts ;*
*- retrouver une véritable capacité d'autofinancement.*
*Mais il traduit aussi la grande difficulté à atteindre l'objectif que nous nous sommes fixé de stopper une évolution plus rapide des dépenses que des recettes. Cet objectif n'a pas été atteint en 2015 contrairement à 2014.*

***1.2 Une triple contraction des recettes budgétaires :***

*Avec ces 235 000 € de diminution des recettes de gestion, 2015 confirme et amplifie la rupture observée en 2014 qui après cinq années d'augmentation des recettes de gestion des services avait connue une diminution de 92 800 €.*
*Toutes taxes confondues, pour la première fois depuis 2009 (année de la première baisse de la taxe d'habitation) les recettes fiscales encaissées en 2015 étaient inférieures à celles encaissées les années précédentes : 2 383 000 € contre 2 475 000 € en 2014 soit une baisse de recette de près de 100 000 € (92 000€). Cette baisse est essentiellement due à une forte baisse du produit de la CVAE de 120 000 € liée aux difficultés économiques que connaissent les entreprises.*
*Cette diminution est aussi le résultat de la volonté municipale de diminuer les impôts qui sont historiquement élevés et qui le restent encore malgré une baisse uniforme, pour la troisième année consécutive, des taux municipaux d'imposition (-2% en 2015 et en 2014 ; - 3% en 2013). Ce choix assumé contribue à limiter la progression des recettes fiscales de la ville. Pour l'essentiel, la diminution de la pression fiscale compense la hausse de la valeur des bases d'imposition.*
*Cette baisse des taux municipaux combinée à la stagnation des taux de l'intercommunalité s'est traduite par une baisse réelle des taux cumulés.*



FC YD

*La baisse des dotations de l'Etat s'est accélérée et a été au final plus forte que prévue. Avec un montant en 2015 de 1 343 943 €, la dotation de l'Etat a diminué de presque 6% (5,9% soit -84 027€) contre une diminution de 3,6% l'année précédente. Sur les trois derniers exercices, la diminution cumulée est de plus de 150 000€.*
*La troisième source de baisse des recettes est plus conjoncturelle, -20 000 € de revenus des immeubles et surtout -145 000 € de recettes liées aux cessions et immobilisations, cette dernière expliquant l'essentiel des écarts d'évolution entre les résultats de gestion et les résultats réels.*

### *1.3 Un fonctionnement maîtrisé*

*Les efforts de gestion pour assurer la nécessaire diminution des dépenses ont été poursuivis en 2015, voire amplifiés pour compenser les diminutions significatives de dotation de l'Etat et la baisse des recettes fiscales. Il est vrai que compte tenu de l'ampleur de ces baisses, et malgré les efforts constants, les économies n'ont pas permis une compensation intégrale.*
*En 2015, la ville a renoué avec les résultats des années 2010 à 2012 qui avaient été marquées par deux années consécutives de baisse des dépenses consacrées à la gestion des services. Si 2013 avait marqué une rupture dans cette tendance, 2014 et 2015 l'ont en partie corrigée.*
*Avec un montant de 3 419 103 € (en réalité, de 3 368 287,71 € si l'on tient compte de la « dépense Biennale » de 50 815,30 €), le coût de la gestion des services a diminué de 5,1% (- 179 668 €) par rapport à 2014 (3 547 955 €) et est inférieur à l'objectif fixé dans le budget primitif (-72 000 €).*
*Pour ce faire il a fallu diminuer les charges générales en réduisant nos ambitions sur les fournitures d'entretien, de petits équipements et de voirie ce qui a permis de les diminuer de 76 000 € (-3 000 € en 2014). La légère augmentation des dépenses d'énergie de 10 000 € est compensée par une réduction de 20 000 € des combustibles et carburants.*
*La mise en concurrence et la signature du nouveau contrat d'assurance a permis de diviser par quatre le coût de cette prestation et d'économiser 58 000 €.*
*Les charges de personnel d'un montant de 1 990 962 € ont été parfaitement maîtrisées et sont restées quasiment au niveau de celles de 2014 (une augmentation de 21 400 € soit 1%) malgré les évolutions de rémunération liées au statut (GVT ; augmentation de certains taux de cotisation). Cette année marque une rupture par rapport aux deux années précédentes (+8,5% en 2014 et +5,2% en 2013), les décisions en faveur des personnels et de l'emploi ayant été absorbées par ces deux budgets précédents conformément aux choix fait en début de mandature de créer deux emplois d'avenir, de financer les activités péri-scolaires dans le cadre de la réforme des rythmes scolaires et de prendre en compte les revalorisations des personnels de catégorie C.*
*A noter que plus de la moitié de cette augmentation des charges est quasiment intégralement compensée par une augmentation de 12 000 € des remboursements de charges de personnel.*
*Malgré cette stabilité des charges de personnel, le ratio dépenses de personnel/dépenses de gestion s'est automatiquement et fortement accru pour atteindre le taux de 54,8%.*
*En 2015 la ville a continué de bénéficier de la diminution de la contribution incendie due au SDIS pour un montant de 14 000 €.*

## *2. Le budget d'investissement*

*En s'établissant à 1,5 millions d'euros avec près d'un million d'euros de travaux (986 000 €) le montant des dépenses d'investissement a été divisé par deux par rapport à 2013 qui avait été une année exceptionnelle. Ce qui fait de 2015 une année relativement modérée en terme d'investissement.*
*En effet, l'accélération en 2014 de la réalisation des travaux et la difficulté à mettre en œuvre au rythme souhaité les nouveaux programmes, ou les délais imposés pour l'obtention des financements nécessaires ont conduit à ce que de nombreux travaux prévus en 2015 sont soit en cours (les reste à réaliser s'élèvent à presque 400 000 €) soit reportés en 2016.*
*Pour autant, il a été réalisé pour 450 000 € de travaux sur les bâtiments publics.*
*130 000 € ont été affectés à des travaux de voirie hors la réalisation de la seconde tranche de travaux de réhabilitation de l'Arboretum du chemin de la découverte qui s'élève à 86 830 € et qui vient juste d'être terminée.*



fc YD

*115 000 € ont été affectés à des travaux liés aux équipements sportifs (terrains, bâtiments).*
*Les travaux du lotissement de la Fosse aux chevaux qui devaient être réalisés cette année ne sont pas terminés mais ils sont bien engagés et les premiers propriétaires devraient pouvoir acquérir rapidement leur lot. Sur les 800 000 € de travaux prévus, il en a été réalisé pour un montant d'un peu plus de 600 000 €.*
*Les délais incompressibles d'étude n'ont pas permis de débuter les travaux de construction du bâtiment à énergie positive regroupant l'ensemble des services techniques à Baudrou mais toutes les études sont terminées, le permis en cours de dépôt ainsi que les appels d'offre.*
*L'étude confiée à Deux-Sèvres Aménagement (DSA) pour la reconversion de l'ancien hôpital est terminée et le transfert à la communauté de communes acté ce qui devrait permettre la réalisation du projet qui prévoit la réhabilitation du bâtiment ancien et de l'aile gauche pour y accueillir les services des finances publiques (impôts et trésor) et ceux de la Communauté de communes du Mellois.*
*Par ailleurs les études ont été conduites en 2015 pour la rénovation complète de l'éclairage public qui pourra également être mise en œuvre en 2016.*
*La section d'investissement connait un excédent important de 1 442 575 € auquel il faut retrancher un besoin de financement de 1 540 € pour les restes à réaliser. C'est évidemment un résultat en trompe l'œil qui traduit le retard pris dans la réalisation des travaux et d'autre part les recettes des subventions perçues pour les travaux réalisés en 2014. Pour mémoire, en 2014, le déficit de la section d'investissement était de 1 816 000 € sans compter le solde des restes à réaliser qui se montait à 233 770 €.*
*Au final, ces investissements ont été financés pour l'essentiel par autofinancement, et des subventions et le FCTVA (290 693 €) sans recours à l'emprunt.*

### *3. L'endettement*

*Aucun emprunt n'a été contracté en 2015.*
*264 000 € de capital des emprunts antérieurs ont été remboursés, réduisant d'autant la dette qui s'établit fin 2015 à 2 462 000 €. (L'annuité de la dette s'établit à 353 000€ en incluant les intérêts de 88 321 € qui sont des dépenses de fonctionnement).*
*Le poids de la dette reste à un niveau tout à fait acceptable pour la ville, d'autant plus que le montant des annuités est maîtrisé grâce aux très bonnes conditions des emprunts contractés pendant cette mandature.*
*La dette par habitant a diminué entre 2014 et 2015, passant de 692 € à 624 € et est inférieure à celle des villes de la même strate (1 056 € en 2014).*

### *4. Les résultats*

*Après affectation des résultats cumulés pour financer les chantiers lancés et en prenant en compte les travaux réellement réalisés et payés en 2015, ainsi que les restes à réaliser en 2015, la ville disposera d'un résultat cumulé en fonctionnement de 914 892 €. »*

L'assemblée, ayant entendu l'exposé de M le Maire, prend acte de la tenue de cette présentation.

**D006 - Budget général : adoption du compte administratif 2015– constat des résultats**

Avant de quitter la salle, M. le Maire confie la présidence de la séance à M. Jacques Pineau, doyen de l'assemblée.

Suite à la Commission Finances élargie à l'ensemble du Conseil municipal du 11 février 2016, après en avoir débattu, à l'unanimité, l'assemblée adopte, le Compte administratif 2015 du budget général de la ville dont les résultats s'établissent comme suit :

- Section Fonctionnement

| | |
|---|---|
| Dépenses : | 3 897 480,66 € |
| Recettes : | 4 656 926,98 € |
| Résultat de l'exercice 2015 : | 759 446,32 € |
| Résultat antérieur reporté : | 571 989,00 € |



Ae 40

| | |
|---|---|
| Résultat cumulé : | 1 331 435,32 € |

- Section Investissement

| | |
|---|---|
| Dépenses : | 1 422 456,22 € |
| Recettes : | 2 865 031,24 € |
| Résultat de l'exercice 2015 : | 1 442 575,02 € |
| Résultat antérieur reporté : | -1 857 582,67 € |
| soit un résultat cumulé de | -415 007,65€ |
| Restes-à-réaliser en dépenses : | 392 410,00 € |
| Restes-à-réaliser en recettes : | 390 870,00 € |
| Solde des restes-à-réaliser : | -1 540,00 € |

Financement obligatoire de la section d'investissement (art 1068) : - 416 547,65 €

**D007 - Budget annexe Lotissement Parchaimbault : adoption du compte administratif – constat des résultats**

Avant de quitter la salle, M. le Maire confie la présidence de la séance à M. Jacques Pineau, doyen de l'assemblée.

Suite à la Commission Finances élargie à l'ensemble du Conseil municipal du 11 février 2016, après en avoir débattu, à l'unanimité, l'assemblée adopte le Compte administratif 2015 du budget annexe Lotissement Parchaimbault de la ville dont les résultats s'établissent comme suit :

- Section Fonctionnement

| | |
|---|---|
| Dépenses : | 6 000,00 € |
| Recettes : | 34 500,00 € |
| Résultat de l'exercice 2015 : | 28 500,00 € |
| Résultat antérieur reporté : | -5 056,76 € |
| Résultat cumulé : | 23 443,24 € |

- Section Investissement — sans objet

**D008 - Budget annexe Lotissement La Fosse aux Chevaux : adoption du compte administratif – constat des résultats**

Avant de quitter la salle, M. le Maire confie la présidence de la séance à M. Jacques Pineau, doyen de l'assemblée.

Suite à la Commission Finances élargie à l'ensemble du Conseil municipal du 11 février 2016, après en avoir débattu, à l'unanimité, l'assemblée adopte le Compte administratif 2015 du budget annexe Lotissement La Fosse aux chevaux de la ville dont les résultats s'établissent comme suit :

- Section Fonctionnement

| | |
|---|---|
| Dépenses : | 640 536,52 € |
| Recettes : | 206 674,87 € |
| Résultat de l'exercice 2015 : | -433 681,65 € |
| Résultat antérieur reporté : | 300 000,00 € |
| Résultat cumulé : | -133 861,65 € |

- Section Investissement

| | |
|---|---|
| Dépenses : | 0,00 € |
| Recettes : | 100 000,00 € |
| Résultat de l'exercice 2015 : | 100 000,00 € |
| Résultat antérieur reporté : | 27 921,88 € |
| Résultat cumulé : | 127 921,88 € |

**D009 - Budget annexe Biennale internationale d'art contemporain : adoption du compte administratif – constat des résultats**

Avant de quitter la salle, M. le Maire confie la présidence de la séance à M. Jacques Pineau, doyen de l'assemblée.

Suite à la Commission Finances élargie à l'ensemble du Conseil municipal du 11 février 2016, après en avoir débattu, à l'unanimité, l'assemblée adopte le Compte administratif 2015 du budget annexe Biennale internationale d'art contemporain de la ville dont les résultats s'établissent comme suit :



PC YD

- Section Fonctionnement

| | |
|---|---|
| Dépenses : | 293 167,99 € |
| Recettes : | 293 403,65 € |
| Résultat de l'exercice 2015 : | 235,66 € |
| Résultat antérieur reporté : | -3 117,00 € |
| Résultat cumulé : | -2 881,34 € |

- Section Investissement

| | |
|---|---|
| Dépenses : | 0,00 € |
| Recettes : | 796,24 € |
| Résultat de l'exercice 2014 : | 796,24 € |
| Résultat antérieur reporté : | 4 929,73 € |
| soit un résultat cumulé de | 5 725,97 € |

**D010 - Budget général, Budget annexe Lotissement Parchaimbault, Budget annexe Lotissement de la Fosse aux Chevaux, Budget annexe Biennale internationale d'art contemporain : comptes de gestion 2015**

Après en avoir débattu, à l'unanimité, l'assemblée :
- statue sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier au 31 décembre 2015,
- statue sur l'exécution du budget de l'exercice 2015 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires ;
- déclare que les comptes de gestion dressé pour l'exercice 2015 par M. le Receveur municipal, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appellent ni observation, ni réserve de sa part.

**D011 - Débat d'Orientations Budgétaires 2016**

M. le Maire expose et commente sa vision financière 2016 des comptes de la ville :

***« Contexte et perspectives pour 2016***

*Malgré une légère amélioration de la situation économique au niveau national avec un début de croissance retrouvée (1,1% : le meilleur chiffre depuis quatre ans) mais encore très terne, l'emploi a continué de se dégrader en 2015 aussi bien au niveau national qu'au niveau local avec, à Melle, selon l'INSEE, un taux de chômage de 15,7%, supérieur à celui des territoires voisins et du département et ce malgré un nombre d'emplois important sur la commune. Ces premiers signes de reprise devraient se confirmer en 2016 mais la croissance risque encore d'être en deçà du niveau nécessaire au recul du chômage et à l'amélioration du pouvoir d'achat. La dernière note de conjoncture de la CCI souligne la stabilité de l'activité économique en Deux-Sèvres fin 2015. En 2016, le chômage restera probablement encore à un niveau élevé et de nombreux concitoyens auront encore des difficultés pour affronter la vie chère.*

*La politique de réduction des dépenses publiques engagée au niveau national va se poursuivre dans la perspective d'une baisse de 50 milliards d'euros d'ici 2017.*

*Dans ce contexte, les restrictions budgétaires nationales vont à nouveau directement et fortement impacter nos recettes, avec une nouvelle diminution des dotations d'Etat prévue pour 2016, probablement encore plus forte qu'en 2015, si la tendance de ces trois dernières années est confirmée. Il sera également indispensable d'anticiper la baisse de 2017 pour toutes les dépenses que nous pourrions engager avec un impact pluriannuel.*

*La réforme des collectivités territoriales avec, à compter de ce 1er janvier, la création de la nouvelle région Aquitaine-Limousin-Poitou-Charentes et la redéfinition de leurs compétences conformément à la loi Notre, combinées à la politique de réduction des dépenses publiques risquent de conduire le département et la nouvelle région à se replier sur leurs compétences premières et à moins accompagner les projets municipaux.*

*Depuis 2015, notre action s'inscrit dans une nouvelle intercommunalité, la communauté de communes du Mellois, à la fois plus vaste et plus intégrée. Après la prise en charge en 2015 du fonctionnement des Mines d'argent et du Centre socioculturel du Mellois par la communauté de communes, le transfert de la compétence scolaire au 1er janvier de cette année est un changement majeur. Conformément à la volonté des élus communautaires, ce changement devrait être*



FC YD

*transparent pour les usagers du service éducatif, élèves et parents (à l'exception des tarifs qui seront unifiés sur le territoire). Il n'en est pas de même pour les personnels et le budget communal qui vont en être fortement impactés aussi bien du côté des dépenses que des recettes.*

*L'impact sur les dépenses est facile à estimer à partir du compte administratif 2015 et pourra intégralement être pris en compte sur le budget 2016. La réduction des dépenses de 535 000 €, soit un bon septième des dépenses de gestion des services, conduiront à établir l'équilibre budgétaire à un nouveau niveau, nettement plus bas, non seulement pour 2016 mais pour les années suivantes.*

*L'incertitude du côté des recettes est double. Le transfert de la compétence se traduira par le transfert d'une partie de la Dotation globale de fonctionnement (DGF) de la ville vers la communauté de communes, mais le montant de cette diminution ne nous est pas connue et ne sera effective qu'en 2017. Pour autant, ne pas l'anticiper serait une erreur.*

*La seconde incertitude résulte de la difficulté à établir clairement le montant des recettes fiscales qui servaient à financer les écoles et donc de déterminer l'amplitude de la baisse des taux d'imposition dont nous avons la volonté de faire bénéficier intégralement les Mellois pour compenser la hausse induite des taux communautaires.*

*Les recettes liées à la restauration et à la garderie n'étaient pas négligeables à Melle compte tenu de la politique tarifaire appliquée. Le choix de tarifs moins élevés par la communauté de communes n'est pas neutre pour les Mellois. Il est favorable à l'immense majorité des familles qui bénéficieront de tarifs moins élevés et défavorable à quelques familles qui bénéficiaient de tarifs sociaux plus bas. Pour les finances municipales, cela pourrait impacter le budget du CCAS. Au final, les Mellois collectivement ne paieront pas plus, mais un transfert de charge s'opérera des foyers fiscaux sans enfant scolarisés vers ceux qui en ont.*

*Le départ de certains agents entraînera aussi un certain nombre de conséquences sur l'organisation des services qu'il est également difficile à identifier budgétairement.*

*L'année 2016 devrait également voir évoluer le schéma départemental de l'intercommunalité avec la création au 1er janvier 2017 d'une communauté de communes à l'échelle du pays regroupant les quatre communautés actuelles avec le passage à une fiscalité communautaire des entreprises intégrée par la mise en place de la Taxe professionnelle unique (TPU). Ces nouvelles organisation et répartition fiscale impacteront les budgets municipaux à partir de 2017 sans qu'on puisse aujourd'hui en mesurer l'ampleur.*

*La création d'une commune nouvelle autour de l'agglomération melloise semble fortement compromise. Si cette éventualité ne peut pas être totalement écartée, le conservatisme, la peur du changement et le manque constaté de réelle volonté ne laisse pas augurer d'une issue favorable. Pour autant, la municipalité continuera d'œuvrer dans ce sens, avec un esprit d'ouverture, franchise et respect des communes partenaires. Les conséquences de cet immobilisme sont difficilement mesurables à moyen terme mais elles se traduiront par la perte de recettes supplémentaires en 2017 et les années suivantes et donc de capacité d'action collective.*

*L'année 2016 sera une année en trompe l'œil avec une Dotation globale de fonctionnement artificiellement élevée car calculée sur les dépenses de fonctionnement de l'année 2015 des services municipaux qui comprenaient les écoles et les garderies. Les budgets 2016 de fonctionnement et d'investissement doivent donc être établis sur une logique pluriannuelle afin d'intégrer les pertes de recettes importantes de 2017.*

*Toute dépense de fonctionnement nouvelle devra être analysée au regard de ses implications à moyen terme et les dépenses d'investissement générant des économies de fonctionnement devront être privilégiées. Il sera plus que prudent de reporter les autres investissements à 2017 et 2018 afin d'agir avec une meilleure lisibilité à l'exception des investissements de sécurité ou ayant un caractère d'urgence.*

*Pour autant, les années 2016 et 2017 verront se réaliser des investissements importants sur le territoire municipal. Elles seront révélatrices du rôle central de l'intercommunalité pour notre ville avec la réhabilitation de l'ancien hôpital dont le chantier débutera dès 2016 pour plus de 2 millions d'euros de travaux et le projet de construction de la nouvelle gendarmerie en 2017 pour 5 millions d'euros de travaux.*

*A ces chantiers importants viendront s'ajouter dès cette année les travaux de démolition et reconstruction de logements HLM et d'aménagement de parcelles constructibles pour une accession à la propriété. C'est avec satisfaction que la ville prend acte de ces nouvelles orientations de la SA*



PC YD

*melloise d'HLM décidées par son nouvel actionnaire. Elles répondent à la demande répétée d'un rééquilibrage sociologique de la population vivant à Melle.*
*Au final, les entreprises locales pourront bénéficier de chantiers importants si elles savent se regrouper pour répondre dans de bonnes conditions aux appels d'offre.*
*En persévérant dans notre démarche de maîtrise rigoureuse des dépenses engagée depuis plusieurs années et en ayant la sagesse de tenir compte des incertitudes budgétaires à venir, la ville devrait pouvoir assurer à ses concitoyens le même niveau et la même qualité de service et mettre en œuvre les actions indispensables en direction des populations les plus fragilisées par la crise.*
*Diminuer la pression fiscale et préserver une capacité d'épargne pour continuer à investir et donner du travail aux entreprises resteront une priorité absolue.*
*Comme les années précédentes, chaque élu, chaque employé de la ville devra s'attacher à une rigueur de tout instant dans la gestion et l'utilisation des ressources et des biens collectifs.*

## *1. Le budget de fonctionnement 2016*

*Les dépenses devront diminuer du montant estimé du coût de fonctionnement des écoles, ce qui devrait conduire à établir un niveau de dépense pour la gestion des services autour de 2,9 millions d'euros.*
*Les recettes diminueront également automatiquement du montant des recettes de restauration et de garderies (123 300 €) de la baisse de la dotation d'Etat et de celle des recettes fiscales qui découleront de la diminution des taux d'imposition municipaux.*
*Les dépenses devront diminuer au même rythme que les recettes pour maintenir une capacité d'épargne suffisante ce qui implique la neutralisation du décalage d'une année dans le calcul de la DGF.*
*La diminution des impôts et la maîtrise des coûts de fonctionnement sans remise en cause de la qualité des services offerts doivent guider notre réflexion budgétaire.*

### *1.1 Les dépenses*

*Les dépenses de fonctionnement seront fortement impactées par le transfert de la compétence scolaire qui devra être intégralement soustraite du budget. Les postes les plus impactés seront celui du personnel et des charges à caractère général.*
*Les dépenses nettes de personnel diminueront automatiquement des salaires et charges des agents transférés à la communauté de communes ou mis à disposition pour un montant de 387 000 €. Les autres dépenses de personnel seront strictement limitées au GVT (glissement vieillesse technicité) et augmentation des charges. Les évolutions de service à l'occasion des mouvements de personnels devront répondre à deux impératifs : diminuer l'emploi global et améliorer la situation individuelle des agents en temps non complet.*
*Les charges à caractère général seront également impactées par le transfert de compétence des écoles à hauteur de 141 000 €. Elles seront par ailleurs peu impactées par l'inflation qui reste faible. Il sera pour autant nécessaire de la compenser par des économies.*
*Pour 2016, l'objectif sera d'assurer une évolution à la baisse des dépenses, de la même ampleur que les recettes. Ce qui signifie entre autre que la mise en œuvre de nouvelles actions et le maintien de celles déjà engagées et utiles aux Mellois ne pourront se faire que par des économies réalisées par ailleurs.*
*En 2016, comme les années précédentes, la ville contribuera à la hauteur de ses moyens à faire face au chômage et à la précarité de ses concitoyens en reconduisant les actions en cours. En lien avec le Comité de bassin et d'emploi (CBE) sera expérimenté un suivi spécifique de 10 jeunes « éloignés » de l'emploi et la ville fera le nécessaire pour accueillir des jeunes en service civique. Les emplois d'avenir arrivant à terme seront renouvelés et un jeune en service civique sera recruté en appui aux actions de communication et aux activités culturelles qui renforcera le service municipal pour le projet « montgolfière ». Ce recrutement se fera sur neuf mois de telle sorte qu'il n'impactera pas les budgets suivants et sera financé par des économies sur les indemnités des élus.*
*Dans la même optique, la ville maintiendra son recours à l'association intermédiaire pour le désherbage des espaces publics ce qui permettra à la fois de donner du travail de proximité à des*


FC 40

*personnes en insertion, et d'améliorer l'environnement et la santé des agents municipaux et des résidants en supprimant l'usage des pesticides, pour au final, un budget quasi équivalent.*
*Le budget 2016, année sans Biennale, devra permettre de renforcer l'attractivité de la ville par un soutien des animations à travers :*
*- la mise en œuvre du championnat européen des jeunes pilotes de montgolfière, en association avec les communes de Saint-Léger-de-la-Martinière et de Saint-Martin-lès-Melle, événement sportif et populaire qui permettra à la fois d'animer notre territoire et lui donner de la visibilité. Cette action mobilisera une enveloppe financière qui impactera uniquement le budget 2016. En accompagnement, un effort particulier sera porté sur la promotion de la ville par l'achat d'espaces publicitaires ;*
*- le soutien aux grands festivals portés par des structures culturelles melloises ainsi qu'à l'ensemble des associations qui jouent un rôle central dans l'animation de la ville, le maintien du lien social et l'éducation populaire. C'est pourquoi, comme les années précédentes, l'enveloppe financière dédiée au soutien des associations sera consolidée, afin qu'elles ne soient pas pénalisées par les restrictions budgétaires, compte tenu de leur contribution essentielle au maintien et à l'entretien du lien social, particulièrement nécessaire en période de crise ;*
*- la poursuite d'une politique d'animation culturelle spécifique en programmant des séances de « Connaissance du monde » et en organisant la diffusion de grands évènements au Metullum.*
*2016 sera marquée par un effort particulier de solidarité avec l'accueil conjoint de réfugiés en partenariat avec les communes de Saint-Léger-de-la-Martinière et de Saint-Martin-lès-Melle via le CCAS. Les financements nécessaires, pour l'essentiel assurés par l'Etat, n'impacteront pas la politique d'accompagnement des familles les plus démunies via les actions du CCAS, ni bien entendu les actions d'aide directe apportée aux familles permettant aux enfants de faire du sport et d'accéder à des services culturels.*
*De façon générale, le niveau et la qualité des services rendus à la population devront être maintenus. Cela passe par la poursuite d'une gestion plus rationnelle des équipements municipaux, en particulier une prise de conscience des utilisateurs pour en diminuer les coûts liés à leurs usages, et des économies d'énergie attendues suite aux investissements réalisés depuis 2008 sur les bâtiments municipaux, en particulier le gymnase, la salle Jacques Prévert, le Mélia ou les salles Saint-Joseph et Joséphine. Trop de négligences ont encore été constatées en 2015.*

### *1.2 Les recettes*

*Elles seront directement et dès ce budget affectées par le transfert de la compétence scolaire avec la perte des recettes liées aux services périscolaires (105 000 €) dont la restauration scolaire et celles liées à la garderie pour des montants respectifs de 94 200 € et de 10 300 €. En 2017, elles seront à nouveau affectées par le nouveau calcul de la DGF actant le transfert.*
*Les dépenses nettes du fonctionnement des écoles étant prises en charge par la communauté de communes, les Mellois n'auront plus à les financer par les impôts ce qui implique une diminution équivalente des recettes fiscales et donc des taux municipaux d'imposition. L'objectif est de rendre fiscalement transparent ce transfert de telle sorte que l'addition des taux communautaires et municipaux soit constante. Mais, faute de connaître à ce jour les taux 2016 de la communauté de communes, il est difficile d'indiquer quelles seront les taxes concernées et à quelle ampleur. La décision devra cependant être prise avant le vote du budget.*
*D'année en année, la ville a perdu beaucoup d'autonomie et de latitude pour agir. La part des quatre impôts traditionnels s'estompe et les recettes dépendent de plus en plus d'une fiscalité « reversée » dont les assiettes et les taux sont déterminés par l'Etat, et des dotations pour l'essentiel également de l'Etat. Les évolutions très contrastées de ces recettes (CVAE, IFER, TASCOM) entre 2012 et 2015 rendent les prévisions un peu difficiles.*
*Le montant de la DGF va connaître une nouvelle baisse, estimée à 82 000 €, équivalente à celle de 2015, les communes devant contribuer à l'effort national d'économie et de redressement des comptes publics.*
*Les autres recettes, produits des services et les autres produits de gestion dont les loyers perçus ne devraient pas connaître d'évolution notable.*


FC YD

*Au final, les recettes attendues pour 2016 connaîtront une double diminution, celles liées au transfert et celles résultant de la tendance des baisses de dotation et d'impôts. Il sera donc difficile de maintenir un niveau d'épargne équivalent à celui de ces deux dernières années.*

## 2. Les investissements en 2016

*Les exécutions des budgets d'investissement des années antérieures montrent combien une vision pluriannuelle des investissements est nécessaire.*

*Les trois principaux projets de la mandature devraient être réalisés d'ici fin 2017.*

*En premier lieu, les travaux déjà engagés seront finalisés. Il s'agit entre autre de la rénovation du gîte d'étape (46 200 €), de la réfection de la salle Saint-Joseph (travaux en régie) et de la fin de la seconde tranche du chemin de la découverte (87 765 €). Il s'agit également du lotissement de la Fosse aux chevaux, le premier des projets prioritaires, qui est en cours d'achèvement, à l'exception des finitions de voirie prévue à l'issue des constructions des maisons sur les parcelles. Les premiers lots seront disponibles dès le début du printemps et les premières ventes devraient se finaliser dans les semaines à venir.*
*Les deux autres projets prioritaires, destinés à réduire les factures énergétiques de la ville afin de maintenir le niveau de service malgré la baisse des dotations de fonctionnement, seront lancés en 2016.*
*En premier, la construction du bâtiment à énergie positive regroupant l'ensemble des services techniques à Baudrou débutera cet été. Après les longues procédures d'étude et le choix de la maîtrise d'ouvrage déléguée en 2015, le permis de construire a été déposé mi-février et les appels d'offre pour les travaux seront réalisés au printemps pour un lancement de chantier si possible en juin sinon en septembre. Il s'agit d'un gros investissement de l'ordre de 2 millions d'euros HT dont la charge financière sera répartie sur deux exercices. Son financement sera assuré pour moitié par des subventions (Ministère de l'écologie, programme TEPos pour 550 000 €, DETR 125 000 € et Région 200 000 €) et pour moitié par un emprunt préférentiel auprès de la Caisse des dépôts. Ce financement permettra de préserver une capacité d'autofinancement pour mener à bien d'autres projets de la ville.*
*En second, le programme de mise aux normes de l'éclairage public et le remplacement des points lumineux par des LED sera accéléré avec comme objectif de le réaliser intégralement en 2016 si comme prévu, la Caisse des Dépôts nous confirme la possibilité de nous accompagner par un second prêt à taux préférentiel.*
*Deux projets complémentaires, à réaliser soit en 2016 soit en 2017, doivent dès cette année être prévus. Il s'agit d'une part des aménagements urbains entre Saint-Savinien et l'ancien hôpital en accompagnement des travaux de reconversion réalisés par la Communauté de communes. L'estimation des travaux est de l'ordre de 320 000 € auxquels il faudra ajouter l'aménagement d'un parking au pied des remparts en 2017 ou 2018. D'ores et déjà un financement à hauteur de 170 000 € est prévu via le CRDD.*
*D'autre part, Saint-Léger-de-la-Martinière va réaliser en 2016 la réfection du début de l'avenue Clément Pineau (du rond-point à la desserte de Super U) et programme pour 2017 la finition jusqu'au collège. Ce deuxième tronçon étant à cheval sur les deux communes, il ne pourra être réalisé qu'en accord avec un cofinancement. Il faut là aussi prévoir entre 150 000 et 200 000 €.*
*Par ailleurs les travaux programmés en 2015 et non réalisés le seront en 2016 ainsi que ceux jugés non prioritaires et qui avaient été reportés. Il s'agit, dans le domaine de la requalification du patrimoine architectural municipal, de la réfection de la toiture des absides de Saint-Pierre et de l'immeuble du 20 Grand'rue pour accueillir un nouveau commerce ainsi que de l'isolation et la rénovation du dojo pour terminer le complexe sportif du Pinier.*
*Les travaux dans les deux cimetières seront entrepris avec en particulier, dès 2016, la réalisation de deux ossuaires et de nouvelles places pour les urnes funéraires pour environ 20 000 €.*


FC 40

*Une première enveloppe financière devra être déterminée dès 2016 pour renouveler une partie du parc technique (tondeuse, véhicule etc.) et anticiper pour 2017 les renouvellements et les éventuels nouveaux équipements qui pourraient résulter de la restructuration des ateliers municipaux.*
*Les programmes pluriannuels de mise en accessibilité et de réfection des trottoirs et des voiries seront poursuivis, ainsi qu'une troisième tranche du chemin de la découverte. Le parking rue des Huileries sera programmé et si possible réalisé en 2016. Une réflexion devra être conduite pour la réfection de la place de la Poste dont le revêtement est de plus en plus dégradé.*
*Les autres travaux de réfection, d'amélioration ou d'adaptation des bâtiments municipaux seront mis à l'étude pour estimer de façon précise les besoins et les possibilités réelles d'intervention pour des travaux à programmer en fonction des urgences dès 2016 ou à reporter en 2017 ou 2018 (centre de tennis, beffroi, peintures extérieures des immeubles Les Remparts et Saint-Joseph, etc.)*
*2016 sera l'année de lancement du plan de gestion de l'église Saint Hilaire dans le cadre de son classement au Patrimoine mondial de l'humanité par l'Unesco, en tant qu'étape des Chemins de St Jacques de Compostelle. Ce plan pluriannuel de mise en valeur du monument conduira à réaliser des investissements : fouilles extérieures complémentaires et éventuellement aménagement ; nettoyage de la nef, et si possible réalisation ultérieure de la liaison piétonne le long de la Béronne entre l'église et les Mines d'argent. L'église, porte d'entrée des visiteurs, est un atout patrimonial essentiel pour la ville de Melle et son développement touristique. Les efforts déjà réalisés par la ville viennent être récompensés par l'obtention d'une deuxième étoile au guide vert Michelin qui classe l'église parmi les monuments valant le détour.*
*Ces investissements seront financés par autofinancement (FCTVA, amortissement et épargne) et, autant qu'il se peut, par des subventions provenant des collectivités (Région et Département) et de l'Etat.*
*Comme indiqué plus haut, le recours à l'emprunt sera indispensable pour la réalisation des deux plus gros projets. Pour le bâtiment à énergie positive et l'éclairage public, la ville va bénéficier des prêts de la Caisse des Dépôts et Consignations à taux préférentiels et sur des durées longues, les intérêts étant pour beaucoup couverts par les économies d'énergie.*
*La gestion dynamique du patrimoine foncier et immobilier sera poursuivie avec la mise en vente des terrains et de locaux municipaux inutilisés ou de terrains isolés (dents creuses), mais aussi de locaux commerciaux dont la ville n'a pas vocation à être propriétaire. Parallèlement, de nouvelles acquisitions pourront être réalisées pour éviter des friches commerciales en centre ville par l'intermédiaire de la convention avec l'Etablissement Public Foncier Poitou-Charentes et, si l'opportunité se présentait, pour la réalisation de réserves foncières sur les hauts de Saint-Hilaire.*
*A noter qu'en 2016 et 2017, la ville bénéficiera de deux mesures prises par le gouvernement pour relancer l'investissement et qui compensent partiellement les diminutions de dotations de fonctionnement et donc la capacité à dégager de l'autofinancement, en affectant directement de nouvelles ressources à l'investissement :*
*- le relèvement du taux de compensation forfaitaire de la TVA qui passera de 15,67% à 16,4% pour les dépenses éligibles réalisées à partir du 1er janvier 2015, soit une hausse de 5% des remboursements versés via le FCTVA ;*
*- la récupération de la TVA (à partir de 2017) sur les travaux d'entretien de la voirie qui seront à compter du 1er janvier 2016 assimilés à de l'investissement.*

### 3. L'endettement

*Au 1er janvier 2016, la dette de la ville s'élève à 2 462 000 € (avec une annuité de la dette en 2015 de 353 000 € en incluant les intérêts de 88 321 € au 1er janvier qui sont des dépenses de fonctionnement). Avec une dette par habitant de 624 €, inférieure de 40% à la moyenne de la strate, et une capacité de désendettement de 2,6 ans.*
*La ville a contracté trois emprunts dans le dernier mandat, liés à des travaux immobiliers donnant lieu à la perception de loyers (990 000 € en 2010, 1 248 000 € en 2011 et 50 000 € en 2012).*
*Au 1er janvier 2012, date du dernier emprunt, la dette était de 3 527 000 € avec une annuité de 445 000 €.*
*En 2015, la ville a terminé le remboursement de l'emprunt de l'année 2000 à la Caisse Française financière nécessaire à des travaux d'extension de la bibliothèque dont l'annuité était de 10 216 €.*
*A compter de 2016, un certain nombre d'emprunts arriveront à échéance :*


FC YD

*- en 2016, l'emprunt de 2000 au Crédit local de France pour une annuité de 37 755 € et celui de 2011 de la CAF pour une annuité de 10 000 €, soit pour 2017 une diminution de 47 755 € de l'annuité ;*
*- en 2017, l'emprunt de 2002 au Crédit local de France pour une annuité de 39 062 €, soit pour 2017 une diminution cumulée de l'annuité de 86 817 € ;*
*- en 2018, l'emprunt de 2003 à la Caisse Française financière pour une annuité de 14 934 €, soit pour 2018 une diminution cumulée de l'annuité de 101 751 € ;*
*- en 2019, l'emprunt de 2004 à la Caisse Française financière pour une annuité de 26 333 €, soit pour 2018 une diminution cumulée de l'annuité de 128 084 €.*
*La situation de la ville en matière d'endettement est saine et permet de faire appel à l'emprunt pour financer les deux projets majeurs de la mandature. Avec un montant d'emprunt d'un peu moins de 2 millions d'euros sur 30 ans et répartis sur les deux exercices 2016 et 2017, avec appel de fonds en fonction de l'avancement des travaux, la ville pourra faire face aux remboursements tout en préservant l'essentiel de sa capacité d'épargne.*
*Un premier emprunt sur 30 ans au taux de 1,55 % d'un montant de 1 300 000 € avec des annuités de 54 130 € permettra de financer le bâtiment à énergie positive.*
*Un second emprunt d'un montant de 700 000 € avec des annuités de 29 200 € permettra de financer la rénovation de l'éclairage public.*
*Soit au final en année pleine (2017) une nouvelle charge de la dette de 83 330 € pour un allègement prévu de 86 817 € du fait des emprunts échus.*
*Ces deux emprunts devraient être les seuls de la mandature.*

L'assemblée, ayant entendu l'exposé de M le Maire, prend acte de la tenue du Débat d'Orientations Budgétaires (DOB).

**D012 - Bilan 2015 des acquisitions et cessions immobilières**
Conformément à l'article L 2241-1 du Code général des collectivités territoriales, l'assemblée est appelée à prendre acte du bilan annuel des acquisitions et cessions immobilières réalisées par la commune sur son territoire pendant l'exercice budgétaire de l'année 2015, retracé par le compte administratif, auquel ce bilan sera annexé.
Les acquisitions et cessions réalisées pendant l'année 2015, et ayant fait l'objet d'une délibération distincte au cours de l'exercice 2015, sont les suivantes :

Acquisition
Délibération n°142 du 23 octobre 2015 décidant l'acquisition d'une partie de la parcelle AI 446 située 3 rue des Huileries au prix de 8 000 € nets de TVA.

Cessions
Délibération n°14 du 25 février 2015 décidant de céder à la SA melloise d'HLM située à Melle, la «Place de la Croix», d'une superficie de 1 057 m², à titre gratuit.

Délibération n°32 du 25 mars 2015 décidant la cession du local commercial AI 713 – 48 rue Saint-Jean au prix de 30 000 € nets de TVA *(sans suite)*.

Délibération n°34 du 25 mars 2015 décidant la cession d'une partie du terrain communal AM 466 situé Champ de l'Hôpital à TDF Poitou-Charentes Limousin, pour une superficie de 60 m², au prix de 300 € nets de TVA.

Délibération n°56 du 27 mai 2015 décidant du prix de vente des terrains du Lotissement Fosse aux Chevaux (*différencié selon les lots*).

Délibération n°99 du 22 septembre 2015 décidant la cession de l'Impasse du Feu à la commune de St-Léger de la Martinière, soit une parcelle AC 87 d'une superficie de 1 110 m², à titre gracieux.


FC YD

Délibération n°126 du 23 octobre 2015 décidant la cession de la parcelle AI 583 (ancien hôpital) située Place de Strasbourg d'une superficie de 3 623 m², à titre gratuit, à la Communauté de Communes du Mellois.

Délibérations n° 131 du 23 octobre et 152 du 8 décembre 2015 décidant la cession d'un ensemble immobilier situé 6 rue du Tapis Vert à Mme Sylvette Vezien : parcelle AE n° 199 d'une superficie de 1a 43ca, au prix de 18 000 € nets de TVA.

Délibérations n°132 du 23 octobre et 153 du 8 décembre 2015 décidant la cession d'un ensemble immobilier situé 6 rue du Tapis Vert à la SCI LE DUC, représentée par Monsieur Eric Vezien : parcelle AE 198, d'une superficie de 1a 54a, moyennant le prix de 12 000 € nets de TVA.

**D013 - Fixation de l'indemnité du Maire**

Dans la limite des taux maxima, le conseil municipal détermine jusqu'ici librement le montant des indemnités allouées aux maire, adjoints et conseillers municipaux délégués. L'article 3 de la loi n°2015-366 du 31 mars 2015 applicable au 1er janvier 2016 dispose que les indemnités de fonction du maire sont fixées désormais à titre automatique au taux plafond sans délibération du conseil municipal.

Dans le contexte actuel, M le Maire considère cette disposition pour le moins inappropriée. Il demande à l'assemblée de déroger à la loi en décidant de maintenir son indemnité au taux actuel afin de continuer à la maintenir au niveau de l'indemnité décidée le 19 décembre 2012 (34,5%), délibération qui actait une diminution de 0,5% de l'indemnité par rapport à la décision du 2 avril 2008 (délibération n°47). Il rappelle que l'indemnité des élus a été bloquée par délibération n°139 du 15 décembre 2010 de sorte qu'elle n'évolue plus en lien avec une éventuelle augmentation de la valeur du point d'indice de la Fonction publique territoriale.

Par ailleurs, considérant le départ de deux adjointes et les délégations confiées à de nouveaux conseillers municipaux, il propose de confirmer l'ensemble des indemnités dans une même délibération.

Après en avoir débattu, à l'unanimité, l'assemblée décide le versement, à compter du 1er janvier 2016, des indemnités des élus comme suit :

| Maire | Indemnité (en % de l'indice 1015) | Majoration Canton : 15 % | En valeur brute |
|---|---|---|---|
| Yves Debien | 34,5% | 15% | 1 508,24€ |

| Adjoints | Indemnité (en % de l'indice 1015) | Majoration Canton : 15 % | En valeur brute |
|---|---|---|---|
| 1er adjoint : Jacques Pineau | 19% | 15% | 830,62€ |
| 2ème adjointe : Maryline Auriaux | 16% | 15% | 699,47€ |
| 3ème adjoint : Michel Bouchet | 16% | 15% | 699,47€ |
| 4ème adjoint : Jean-José Fébréro | 16% | 15% | 699,47€ |
| | | Total | 2 929,03€ |

| Conseillers délégués | Indemnité (en % de l'indice 1015) | En valeur brute |
|---|---|---|
| Johnny Bertrand | 6% | 228,09€ |
| Joël Bouquet | 6% | 228,09€ |
| Martine David | 6% | 228,09€ |
| Philippe Don | 6% | 228,09€ |
| Sylvie Lajoie | 6% | 228,09€ |
| Catherine Suire | 6% | 228,09€ |
| | Total | 1 368,54€ |



FC YD

**D014 - Recrutement d'un personnel en Service civique : prise en charge par la ville des frais d'hébergement**

La ville de Melle a en projet de recruter un jeune en service civique. Sa principale mission sera la suivante : appui aux actions de communication, aux activités culturelles, touristiques et aux événements.

Le service civique donne lieu à une indemnité versée directement par l'Etat au volontaire (actuellement 468 €) ainsi qu'à la prise en charge des coûts afférents à ses protection sociale et retraite.

Après en avoir débattu, à l'unanimité, l'assemblée décide :

- que la ville, en complément du versement de l'Etat, versera un complément d'indemnité dans la limite du montant du loyer du jeune (non connu à ce jour). Dans le cas où sa situation individuelle lui permettrait de bénéficier d'aides au logement, l'indemnité serait maintenue afin de le soutenir dans ses achats alimentaires ;
- de donner délégation à M le Maire pour décider, par voie d'arrêté, du montant final à verser, dans la limite ci-dessus énoncée.

**D015 - Transfert de la compétence scolaire à la Communauté de communes du Mellois au 1er janvier 2016 : convention de mise à disposition de deux agents dans le cadre des activités périscolaires (APS)**

La Communauté de communes du Mellois exerce la compétence scolaire sur l'ensemble de son territoire depuis le 1er janvier 2016.

Considérant que deux agents communaux possèdent à la fois la connaissance et la compétence pour assurer un travail de coordination et d'animation des activités péri-scolaires, après en avoir débattu, à l'unanimité, l'assemblée autorise :

- la mise à disposition de ces deux agents au profit de la Communauté de communes du Mellois ;
- M le Maire à signer la convention correspondante ci-annexée, pour l'année scolaire 2015-2016.

**D016 - Avis sur le projet de modernisation de l'axe Melle/Sauzé-Vaussais/Maisons blanches (RD 948)**

Le Département a organisé, du 12 janvier au 12 février 2016, une concertation du public relative au projet de modernisation de la RD948 entre Melle et les Maisons Blanches. Par ailleurs, les communes concernées par le projet sont appelées à émettre un avis.

Le dossier de concertation a été mis à la disposition des élus via le site internet dédié, et un dossier en format papier a été tenu à leur disposition.

Après en avoir débattu, à l'unanimité, l'assemblée émet un avis favorable sur le principe du tracé Nord et confirme la demande d'un rond-point, et non pas d'un pont ou d'un échangeur, à l'intersection de la RD948 avec la future déviation.

**D017 - Fixation du prix de vente d'un terrain viabilisé rue des Laveries – AD 516**

Vu l'estimation réalisée par France Domaines ;

Vu la délibération n° 82 du 24 juin 2015 décidant le déclassement de la parcelle considérée ;

Considérant que la parcelle AD 516 se trouve en secteur UC du Plan Local d'Urbanisme, que cette zone correspond aux extensions récentes du centre ville, qu'elle a une vocation mixte : habitat, services, commerces, artisanat et équipements ;

Après en avoir débattu, à l'unanimité, l'assemblée décide :

- de fixer le prix de vente de ce terrain viabilisé situé rue des Laveries, cadastré AD 516, d'une superficie de 701 m², à 40 € HT le m², soit 48 € le m² TVA sur marge incluse ;
- d'autoriser M le Maire à vendre ce terrain à l'amiable ;
- d'autoriser M le Maire à signer tous les documents permettant la mise en œuvre de la présente décision.

**D018 - Fixation du prix de vente d'un terrain viabilisé rue Haute – AT 59**

Vu l'estimation réalisée par France Domaines ;

Vu la délibération n° 151 du 8 décembre 2015 décidant le déclassement de la parcelle considérée ;



FC YD

Considérant que la parcelle AT 59 se trouve en secteur UC du Plan Local d'Urbanisme, que cette zone correspond aux extensions récentes du centre ville, qu'elle a une vocation mixte : habitat, services, commerces, artisanat et équipements ;
Après en avoir débattu, à l'unanimité, l'assemblée décide :

- de fixer le prix de vente de ce terrain viabilisé situé rue Haute, cadastré AT 59, d'une superficie de 576 m², à 40 € HT le m², soit 48 € le m² TVA sur marge incluse ;
- d'autoriser M le Maire à vendre ce terrain à l'amiable ;
- d'autoriser M le Maire à signer tous les documents permettant la mise en œuvre de la présente décision.

**D019 - Communauté de communes du Mellois : actualisation des statuts communautaires/compétence obligatoire « aménagement de l'espace »**

La Communauté de communes du Mellois créée le 1er janvier 2014 avait deux ans pour actualiser ses statuts en actualisant notamment la définition de l'intérêt communautaire et sa traduction dans ses statuts. Par ailleurs, le transfert à l'échelle communautaire de la compétence scolaire et la prescription du PLUi rendent nécessaires cette actualisation.
Après en avoir débattu, à l'unanimité, l'assemblée émet un avis favorable sur les statuts communautaires actualisés et validés lors du Conseil communautaire du 29 décembre 2015 (statuts en annexe).

**D020 - SERTAD : intégration de la commune de la Mothe St Héray au 1er janvier 2016**

Après en avoir débattu, à l'unanimité, l'assemblée émet un avis favorable à l'intégration de la commune de la Mothe St Héray au SERTAD au 1er janvier 2016.

**D021 - Marché à bons de commande de travaux d'entretien et valorisation des voiries communales/ Groupement de commande avec les communes de St Martin lès Melle et St Léger de la Martinière**

Il y a trois ans, la commune de Melle a mis en place un marché à bons de commande pour l'entretien et la valorisation de sa voirie communale. Les marchés de maîtrise d'œuvre et de travaux sont arrivés à échéance. Il est nécessaire de passer de nouveaux marchés pour effectuer ces travaux.
Par ailleurs, les communes de Saint-Martin-lès-Melle et Saint-Léger-de-la-Martinière ont émis le souhait d'intégrer le marché à bon de commande de la ville. L'exécutif municipal y est favorable dans le cadre du développement de la mutualisation entre les trois communes de l'agglomération.
Un groupement de commande créé conformément aux dispositions de l'article 8 du Code des marchés publics pour la passation et le suivi d'un marché de maîtrise d'œuvre et d'un marché à bons de commande pour la réalisation des travaux d'entretien et d'amélioration des voiries communales permet d'envisager cette collaboration.

Après en avoir débattu, à l'unanimité, l'assemblée décide :
- d'approuver la passation d'un marché à bons de commande de travaux pour l'entretien et la valorisation de la voirie communale pour une durée d'un an renouvelable deux fois, ainsi qu'un marché de maîtrise d'œuvre pour la même durée ;
- d'approuver les montants minimum et maximum de travaux à engager par la commune : soit un minimum de 150 000€ HT et un maximum de 600 000€ HT sur trois ans (50 000€ HT minimum et 200 000€ HT par an) ;
- d'approuver la signature d'une convention de groupement entre les communes de St Léger, St Martin et Melle ;
- d'approuver le projet de convention présenté en annexe ;
- de nommer Jacques Pineau, président de la commission des marchés du groupement ;
- d'autoriser M le Maire à signer la convention et de s'engager à réunir les financements nécessaires à l'exécution des travaux de Melle.

**D022 - Organisation de la 5è Coupe d'Europe Espoirs de Montgolfières approbation, convention des trois communes avec 2A et demandes de subvention**



FC YD

L'association Atelier de l'Aérostation (2A) a proposé à la ville de Melle d'organiser la 5è Coupe d'Europe Espoirs de Montgolfières du 4 au 7 août prochain. L'impact local potentiel d'une telle manifestation et l'envie de développer la mutualisation à l'échelle des communes de l'agglomération a conduit à mener une réflexion préalable avec les communes de Saint-Martin-lès-Melle et Saint-Léger-de-la-Martinière. Un comité de pilotage composé de représentants des trois communes a été constitué pour réfléchir en commun en partenariat avec l'association 2A.
Il apparaît que l'EPLEFPA Terres et Paysages Sud Deux-Sèvres (nouvelle appellation du Lycée agricole Jacques Bujault) dispose de terrains suffisamment grands pour aménager une zone d'envol de montgolfières, l'accueil du public et les parkings ainsi que de locaux (réfectoire, internat et amphithéâtre) parfaitement adaptés pour accueillir les compétiteurs et les organisateurs (environ 200 personnes).
Un comité opérationnel regroupant des élus, les responsables de l'OSAPAM, des Foyers ruraux de St-Léger et de St-Martin ainsi que des particuliers est également en train de se mettre en place pour préparer les conditions d'accueil de cette manifestation qui pourrait attirer un public important et mobiliser un grand nombre de bénévoles.

Le plan de financement prévisionnel de ce projet est le suivant :

| Dépenses | |
|---|---|
| Organisation technique de la compétition (2A) | 26 500 € |
| Location infrastructures de l'ELEFPA | 3 000 € |
| Restauration des participants | 12 000 € |
| Communication | 2 900 € |
| Gardiennage / Protection civile | 2 400 € |
| Assurance | 1 000 € |
| Animations | 1 400 € |
| Equipements des bénévoles (t-shirts...) | 500 € |
| Sonorisation du site | 4 700 € |
| Location toilettes sèches | 3 200 € |
| | Total : 59 000 € |

| Recettes | |
|---|---|
| Subvention Région ALPC | 15 000 € |
| Subvention Département | 10 000 € |
| Subvention Sénateurs DS | 5 000 € |
| Subvention Députée européenne | 5 000 € |
| Participation Melle | 11 000 € |
| Participation St Martin | 2 000 € |
| Participation St Léger | 2 000 € |
| Sponsoring | 9 000 € |
| | Total : 59 000 € |

Après en avoir débattu, à l'unanimité moins une abstention (Sylvain Griffault), l'assemblée décide :
- d'émettre un avis favorable à l'organisation de l'événement ;
- d'autoriser M le Maire à signer la convention de partenariat liant le collectif des trois communes à l'association Atelier de l'Aérostation (2A) ;
- d'adopter le budget et le plan de financement prévisionnels ci-dessus ;
- d'autoriser M le Maire à solliciter les subventions auprès de la Région Aquitaine Limousin Poitou-Charentes, du Conseil départemental des Deux-Sèvres, de Messieurs les Sénateurs des Deux-Sèvres et de Mme la Députée européenne.

Sylvain Griffault attire l'attention sur l'ampleur de la manifestation qui va nécessiter une forte mobilisation des services municipaux : il convient de ne pas sous-estimer la tâche et de reconnaître les compétences des agents par une rémunération appropriée. Par ailleurs, le plan de charge risque de



FC YD

ne pas être tenable. Il souhaiterait également une répartition plus équilibrée de la charge financière entre les trois municipalités.

M le Maire indique qu'il veillera à ce que les agents soient mobilisés sur les compétences qui sont les leurs. L'Atelier de l'Aérostation avec qui la convention est signée mobilisera les compétences qui sont les siennes. Le service civique qui sera prochainement recruté renforcera l'équipe administrative sur cette manifestation. Par ailleurs, un appel à bénévoles des trois communes au travers de l'OSAPAM et des Foyers ruraux de St Léger et St Martin a été lancé. Il rappelle également que la manifestation se déroulera à Melle, à l'initiative de la ville, et remercie les communes de St Léger et de St Martin d'avoir accepté de s'y associer et d'en supporter une partie de la charge.

**D023 - Utilisation de la salle municipale Le Metullum : renouvellement de la convention avec le Syndicat mixte du Pays mellois**

Afin de faciliter les modalités pratiques de réservation et d'utilisation de la salle Le Metullum par le Syndicat mixte du Pays mellois considérant son besoin régulier de salles, d'une part, et d'autre part, sa participation au financement de l'équipement, après en avoir débattu, à l'unanimité, l'assemblée décide d'autoriser M le Maire à signer une convention présentant des tarifs préférentiels (50% du tarif en vigueur voté pour les associations de Melle). Le Syndicat mixte bénéficierait alors de deux utilisations annuelles possibles gratuites dans le cadre de ses réunions institutionnelles.

**D024 - Concours exposition d'avril 2016**

La Ville de Melle organise pour la 18ème année consécutive son concours exposition à destination des artistes amateurs et professionnels, dont le thème est « L'Eclosion ». L'exposition aura lieu du 2 au 29 avril dans les locaux de l'Office de tourisme du Pays Mellois (galerie Méli Mellois), rue Emilien Traver, pendant les horaires d'ouverture.

Après en avoir débattu, à l'unanimité, l'assemblée décide :

- de doter le concours exposition d'un Prix du Jury d'un montant de 700 €, à l'image de ce qui avait été fait lors des cinq années précédentes ;
- d'autoriser M le Maire à signer la convention avec la Communauté de communes du Mellois (propriétaire des lieux) et l'Office de tourisme du Pays Mellois dont le projet est annexé à la présente ;
- d'autoriser M le Maire à verser à l'Office de tourisme du Pays Mellois une compensation financière de 1 000 € pour l'utilisation de la salle.

**D025 - Location du Centre de tennis municipal : tarif**

Afin de favoriser la progression des jeunes adhérents du Tennis Club de Melle, et en accord avec le dit club, M le Maire souhaite répondre favorablement à la demande de mise à disposition de Monsieur Naudo (délégation n°5 de la délibération n°45 du 30 mars 2014), professeur de tennis indépendant, du Centre de tennis dont elle est propriétaire. Il n'existe pas de tarif de location loyer et charges de fonctionnement incluses pour cet équipement, tarif dont la définition appartient au Conseil municipal.

Catherine Suire se retire de la table des débats et du vote car trésorière du Tennis club, usager principal du Centre municipal de tennis.

Après en avoir débattu, à l'unanimité, l'assemblée décide d'adopter le tarif de 5 € l'heure d'utilisation du Centre de tennis municipal pour des cours particuliers de tennis.

**D026 - Convention Ville de Melle / OSAPAM pour l'utilisation du gymnase du lycée Desfontaines**

Afin de favoriser le soutien aux associations sportives et le développement de la pratique sportive, la ville met à disposition des associations sportives de Melle l'ensemble des équipements sportifs dont elle est propriétaire. L'activité sportive étant très développée, elle n'a pas la possibilité de répondre à la demande de créneaux de l'association Olympique Mellois Volley.

Catherine Suire se retire de la table des débats et du vote car salariée de l'association OSAPAM.



FC YD

Après en avoir débattu, à l'unanimité, l'assemblée décide d'approuver les termes de la convention ci-annexée entre l'OSAPAM et la ville de Melle organisant l'utilisation du gymnase du Lycée Joseph Desfontaines par l'association Olympique Mellois Volley.

**D027 - Médiathèque municipale – Projet 2016 « Festival Voyage au cœur du livre - 8ème édition » : approbation du projet et demandes de subvention**

Les mairies de Celles-sur-Belle, Melle et Chef-Boutonne par le biais du réseau des bibliothèques du Pays Mellois, la librairie Le Matoulu de Melle, les documentalistes des collèges et lycées du Sud Deux-Sèvres (Brioux, Celles-sur-Belle, Chef-boutonne, Prahecq, Lezay et Sauzé-Vaussais), envisagent de renouveler en 2016 le Festival Voyage au cœur du livre.
Ce festival a pour objectifs de faire découvrir les métiers du livre aux jeunes et aux adultes en organisant des rencontres avec des professionnels, de mettre en valeur un éditeur et ses auteurs, de renforcer les partenariats entre les différentes structures ainsi que les liens entre les écoles, collèges et lycées avec les médiathèques de leur secteur et la librairie locale.
Cette année, le thème retenu est le suivant : « Parler de l'adolescence aujourd'hui ». Des partenariats sont envisagés avec l'Union Nationale des Amis et Familles de Malades psychiques (UNAFAM), l'Union départementale des Foyers Ruraux, l'association Cinémel, l'association La Betapi, la Médiathèque Départementale des Deux-Sèvres ...
Le festival vise à soutenir les parents et les adultes dans cette période de grands bouleversements qu'est l'adolescence (leur donner les moyens d'accompagnement, de communication avec les adolescents), faire venir les adolescents dans les structures locales (médiathèques, centre socioculturels, centres de documentation et d'information, cinémas ...), donner la parole aux adolescents.
Le projet se décline autour des actions suivantes :
- Rencontres dans les médiathèques avec un éditeur et des auteurs de littérature destinée aux adolescents ;
- Conférences avec des professionnels qui travaillent avec des adolescents ;
- Films et débats ;
- Ateliers ados/adultes sur le thème du numérique
- Ateliers ados/adultes sur le thème de la communication.

Pour la ville de Melle, cela se traduit par la prise en charge de la venue de deux auteurs (Raphaële Frier et Gaël Aymon), du psychiatre, auteur et conférencier, Xavier Pommereau, ainsi que de frais de communication.
Les autres interventions qui se dérouleront à Melle seront prises en charge par le collectif des collèges et lycées du Sud Deux-Sèvres.
Les dépenses prévisionnelles pour la ville s'élèvent à 5 370 € TTC, réparties comme suit :

- Trois intervenants (frais de déplacements, cachets, repas et hébergement) : 3 390 €
- Communication (conception, impression affiches et flys) : 1 120 €
- Valorisation temps de travail de la responsable de la médiathèque, dévolu au projet: 860 €

Après en avoir débattu, à l'unanimité, l'assemblée décide :

- d'approuver la tenue du Festival Voyage au cœur du livre – 8ème édition ;
- d'autoriser M le Maire à solliciter une subvention de 3 606 € auprès de la Région Aquitaine-Limousin-Poitou-Charentes via le Syndicat mixte du Pays mellois (crédits CRDD), et une subvention au taux le plus élevé possible auprès du Département des Deux-Sèvres.

**D028 - Subvention exceptionnelle – La Ronde des Jurons**

L'association La Ronde des jurons a organisé à Melle du 4 au 6 février, la 4è édition du festival *Les Givrés*. Des concerts et des spectacles, y compris destinés au jeune public, se sont déroulés dans la salle Jacques Prévert, au Metullum et sous un chapiteau monté devant la salle Jacques Prévert.
Sylvain Griffault se retire de la table des débats et du vote car salarié de l'association La Ronde des Jurons.


FC YD

Après en avoir débattu, à l'unanimité, l'assemblée décide le versement au profit de l'association La Ronde des Jurons d'une subvention exceptionnelle de 2 500 € pour la manifestation Les Givrés.

**D029 - Demande d'acompte sur subvention de fonctionnement 2015 de la part de deux associations**

A la demande des deux associations, l'assemblée décide d'autoriser M le Maire à verser un acompte de 50% de la subvention de fonctionnement 2015 :
- à l'association Les Arts en Boule, soit 1 750 € ; (Sylvie Lajoie se retire de la table des débats et du vote car membre du Conseil d'administration de l'association Les Arts en Boule) ;
- à l'association D4B, soit 1 600 €.

**D030 - Budget général – Dépense exceptionnelle**

A l'occasion d'une mauvaise manipulation d'un apprenti, deux souffleurs utilisés par le service Espaces verts ont commencé à prendre feu. Une déclaration de sinistre a été effectuée auprès de l'assureur.
Toutes dépenses et recettes exceptionnelles nécessitant une délibération de l'assemblée, après en avoir débattu, à l'unanimité, l'assemblée autorise M le Maire :

- à acquitter la dépense de renouvellement des souffleurs à feuilles d'un montant de 1 281,73€, au compte 678 « Dépenses exceptionnelles » ;
- à encaisser le remboursement à venir du sinistre par l'assureur au compte 778 «Recettes exceptionnelles».

**D031 - Autorisation de mandatement de dépenses d'investissement avant le vote du budget 2016**

L'article 1612-1 du Code général des collectivités territoriales ouvre la possibilité à l'assemblée délibérante, jusqu'à l'adoption du budget, de mandater les dépenses d'investissement « *dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette* ».
Après en avoir débattu, à l'unanimité, l'assemblée autorise M le Maire à procéder au mandatement des sommes suivantes :

- 4 497,38 € TTC pour l'achat de tables pliantes et chariots de rangement à la société Séloma, pour les salles St Joseph et des Aînés Ruraux – article 2188 programme 0091 ;
- 151,62 € TTC pour l'achat d'un écran d'ordinateur à Digilan pour la médiathèque (en remplacement d'un qui ne fonctionne plus) article 2183 programme 0059 ;

**Information : Journée des femmes**

Le bureau municipal a souhaité la mise en œuvre d'un événement autour de la journée internationale du droit des femmes, le 8 mars. Le programme de la manifestation sera présenté par Maryline Auriaux : Une exposition réunissant sept artistes plasticiennes du territoire aura lieu à la Médiathèque et dans la salle d'exposition du Pays Mellois du 8 au 26 mars. Le mardi 8 mars, le vernissage de l'exposition aura lieu à partir de 18h, suivi d'une soirée au Metullum avec deux prestations dansées de la Compagnie Mastoc Production, un apéro-concert dans le hall avec le duo Brin de folie et une séance de cinéma avec le film « Les délices de Tokyo », proposée par Cinémel.

**Informations diverses**

Monsieur le Préfet des Deux-Sèvres, par son courrier reçu le 18 février, a soumis pour signature un projet de convention relative à la mise en œuvre des places d'accueil et d'hébergement d'urgence à destination des migrants de Calais, action menée en partenariat avec les communes de St Léger et de St Martin. La convention acte une subvention de 35 000 € pour trois mois de fonctionnement du Centre d'accueil et d'orientation créé (16 personnes accueillies).

M le Maire informe l'assemblée de la prise de fonction du Responsable du centre technique municipal de la ville à compter du 1er avril prochain.

Les Restos du cœur, le Secours populaire et le Secours catholique s'associent pour remercier l'équipe municipale des efforts fournis (financiers, matériels ...) qui permettent aux bénévoles de travailler dans de bonnes conditions.

M le Maire informe l'assemblée qu'il a alerté l'Agence régionale de santé (ARS) sur les difficultés d'accès aux services d'urgences pour la population du Mellois. L'ARS indique avoir lancé une consultation locale des acteurs de santé. Une solution à court terme est envisageable grâce au dispositif « médecins correspondants SAMU », dispositif qui débutera en avril 2016. Ce dispositif constitue une première réponse qui demandera à être évaluée dans quelques mois. L'ARS informe qu'une réflexion plus globale sur l'organisation des services d'urgences devra être conduite sur le territoire des Deux-Sèvres.

A la demande de Joël Bouquet, il est convenu que la presse locale sera désormais destinataire d'un communiqué de presse annonçant les cérémonies patriotiques et invitant clairement la population à s'y rendre.

Le prochain conseil municipal se tiendra le mercredi 30 mars à 20h.

*La séance est levée.*

La secrétaire de séance,
Fanny Cochin

Le maire,
Yves Debien